

DEPARTEMENT  
SAVOIE  
ARRONDISSEMENT  
CHAMBERY

Envoyé en préfecture le 09/04/2024  
Reçu en préfecture le 09/04/2024  
Publié le 04 / 07 /24  
ID : 073-200002657-20240408-2024\_08\_04\_01-DE



Objet : Approbation du budget primitif 2024 -Budget C.I.A.S. du lac d'Aiguebelette

**EXTRAIT**  
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
du CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 08 avril 2024

**L'an deux mille vingt et quatre et huit avril à 18 heures 30,**

Le conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandra FRANCONY.

Présents : MMES MRS BOIS, DUFOUR, FRANCONY, GALOCHE, GROS, LAVOREL, VEUILLET,

Absents excusés : MMES MRS ALLARD, ARIOLI, EFFRANCEY, MARCHAIS, POLLET, SOMVEILLE, TAVEL

\*\*\*\*\*

Le Président soumet aux membres du Conseil d'administration les propositions budgétaires pour l'exercice 2024 sui s'équilibre de la façon suivante :

Libellé	Section de fonctionnement	de Section d'investissement	Totaux
Dépenses	596 558.99 €	126 628.31 €	723 187.30 €
Recettes	596 558.99 €	126 628.31 €	732 187.30 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 tel que présenté ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à procéder, à compter du 1er janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes  
Ainsi fait et délibéré,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

